



BULLETIN D'INFORMATIONS

Édité par la mairie d'Évrans, imprimé par nos soins.

Directeur de publication : M. Patrice Gautier

EXCEPTIONNELLEMENT
CE NUMÉRO EST DISTRIBUÉ
DANS LES BOÎTES AUX LETTRES
Depuis avril 2020,
l'ancien bulletin semestriel est devenu mensuel.
Il est disponible sur le marché, dans les commerces
d'Évrans, sur le site internet ainsi que sur la page facebook.

BONNE ANNÉE 2021 !

Réaménagement du centre-bourg

Le projet de réaménagement des espaces publics du centre bourg prend forme.

2 tranches de travaux ont été prévues :

- une tranche ferme (Route Départementale n°2 depuis l'écluse jusqu'à l'arrêt de car BreizhGo, place Jean Perrin, rue de la Mairie, place du marché et boulevard E. Gautier)
- une tranche conditionnelle (rue Haute Rive, Rue du Four Davier, rue de l'Apothicaire, rue du Souvenir, rue des Ecoles, place de l'Eglise et rue des Cordiers).

Les esquisses d'aménagement de la 1ère tranche de travaux, établies par l'équipe de maîtrise d'œuvre De Crevoisier/Quarta, ont été présentées pour avis à l'ensemble des partenaires de cette opération (élus, Collectif Habitants Acteurs, services techniques, Région, Département, DDTM, Dinan Agglomération...) en décembre dernier.

Un scénario consolidé, revu en fonction des remarques et suggestions émises sur ces premières esquisses, a été présenté aux élus et au Collectif Habitants Acteurs en janvier.

En raison des contraintes sanitaires en vigueur, il nous est actuellement impossible d'organiser la réunion publique initialement prévue pour présenter le projet aux habitants. Nous proposons donc à ceux qui le souhaitent de venir en mairie découvrir les esquisses d'aménagement qui seront présentées par un élu. Des créneaux de 45 minutes seront prévus pour un maximum de 5 personnes, dans le respect des normes sanitaires. Il vous suffit pour cela de vous inscrire auprès de M. Pierre-Louis MEINVILLE, chargé de mission au 02 96 27 50 62 ou par mail à l'adresse amenagement@evran.bzh

Par ailleurs, les outils de cartographie 3D et de réalité augmentée en cours d'élaboration par les bureaux d'études Eegle et Artefacto seront disponibles d'ici la fin février et vous permettront une meilleure visualisation des futurs aménagements, à partir de votre ordinateur, tablette ou smartphone.

Les études d'aménagement de la 2ème tranche démarreront ce printemps. Les études de l'ensemble du périmètre devraient donc être achevées pour l'été.

Le démarrage des travaux préparatoires sur les réseaux (eaux, assainissement, électricité...) interviendra dès l'automne 2021, le démarrage des aménagements des espaces publics étant prévu pour le 1er trimestre 2022.

Vaccination Covid-19

La vaccination contre le Covid-19 s'effectue :

- pour les personnes de plus de 75 ans au Centre des Congrès, rue Victor Basch à Dinan. Pour prendre rdv, contactez le 02 57 18 00 60 ou en ligne sur Doctolib.
- pour les soignants, les pompiers et les aides à domicile de plus de 50 ans ou présentant des comorbidités, au CH de Dinan, 76 rue Châteaubriand. Prendre rdv en ligne sur Doctolib.

Un agent de la mairie peut vous accompagner dans votre prise de rendez-vous en ligne.

Si vous êtes dans l'incapacité de vous déplacer et que vous souhaitez vous faire vacciner, veuillez contacter ou vous présenter en mairie afin de mettre en place un système de déplacement.



L'HABITAT A ÉVRAN

Un écoquartier en 2022

C'est quoi un écoquartier ?

Un écoquartier est avant tout une façon de penser le vivre ensemble et notamment les espaces partagés (verger, jardin partagé). Cette zone urbaine est conçue, organisée et gérée dans une démarche de développement durable. De multiples enjeux économiques, sociaux et environnementaux sont ainsi pris en compte : les matériaux biosourcés seront privilégiés, le traitement des eaux de pluie, la diminution et la valorisation des déchets, la prise en compte d'une densité raisonnable et l'intégration de la biodiversité urbaine dans le projet architectural pour permettre à une flore et une faune locale de s'épanouir, le développement des transports "doux" et non polluants (voies piétonnes, pistes cyclables...), la sobriété énergétique et le développement des énergies renouvelables, l'écoconstruction répondant à des normes exigeantes pour limiter les émissions de gaz à effet de serre des bâtiments.

Pour qui ?

Ouvert à toutes les personnes qui souhaitent un lieu de vie respectueux de l'environnement, un cadre de vie apaisé et convivial.

A quel prix ?

Le coût de la viabilisation (travaux de réseaux, voiries, espaces verts...) sera maîtrisé par un aménagement sobre et le prix des terrains sera évalué au plus juste.

Les constructions devront répondre aux normes en vigueur (RT 2020), les matériaux seront orientés pour répondre au cahier des charges du quartier mais le coût final devrait être similaire à une construction classique.



Localisation de l'écoquartier

L'écoquartier en quelques chiffres

D'une superficie d'un peu plus de 2,35 hectares, l'écoquartier sera composé d'au moins 38 logements dont 15% de logements sociaux.

Si vous êtes intéressé par la construction d'un logement au sein de l'écoquartier, venez vous faire connaître en mairie.

Convertir un vieux bâtiment en logement

Suite à l'approbation du PLUi-H en janvier 2020, un inventaire des bâtiments a été fait pour recenser ceux existants qui peuvent prétendre à devenir des nouveaux logements. On appelle cette transformation le changement de destination.

Une trentaine de bâtiments est concernée. Les propriétaires ont reçu un courrier pour leur expliquer le potentiel de leur propriété et les aider dans les démarches administratives pour créer un nouveau logement.



Bâtiment dégradé situé au lieu-dit La Planche

Rénover son logement

Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement des Côtes d'Armor



Disponible pour les particuliers, l'architecte du CAUE peut vous recevoir gratuitement dans le cadre de votre projet de construction, d'agrandissement ou de rénovation. Celui-ci vous aide quant au choix du terrain, à l'insertion du projet dans le site, au montage de projet de construction ou de réhabilitation. Il étudie toute intention de projet pour apporter son expertise en matière de qualité d'usage, espace et confort thermique, économie d'énergie.

Plusieurs permanences sont habituellement assurées sur le territoire de Dinan Agglomération, durant lesquelles des architectes-conseillers vous accueillent sur rendez-vous individuel de 30 minutes. Pour cela, il faut vous munir de tout plan, croquis et photos aidant à la bonne compréhension de votre projet. Cependant, avec le contexte sanitaire, celles-ci sont pour l'instant annulées.

Citémétrie



Citémétrie accompagne les particuliers à définir un projet de travaux adapté, à mobiliser les financements et monter les dossiers de demande auprès des financeurs, à réaliser des travaux de rénovation tout en donnant des conseils pour une rénovation durable et un fonctionnement économique du logement.

Un opérateur de la société Citémétrie effectue des permanences à la mairie d'Évran le 3ème jeudi de chaque mois de 9h à 12h. Financé par Dinan Agglomération, ce service est gratuit pour les particuliers. Ces rendez-vous individuels durent 30 minutes. Vous pouvez prendre rendez-vous en contactant le 06 52 45 47 37.

Les logements vacants

Un logement est dit vacant si ce dernier est inoccupé et proposé à la vente ou à la location, s'il est déjà attribué et en attente d'occupation, s'il est en attente de règlement de succession, s'il est conservé par un employeur pour un usage futur au profit d'un de ses employés ou s'il est sans affectation précise par le propriétaire. (définition de l'Insee)

A partir des données INSEE, la mairie estime à 100 le nombre de logements réellement vacants en 2020 (environ 10% des logements de la commune).

La mairie prévoit en 2021 de se rapprocher des propriétaires concernés et les aider soit à rénover leur logement, à le louer, ou le vendre suivant les situations de chacun.

Vous cherchez une location ?

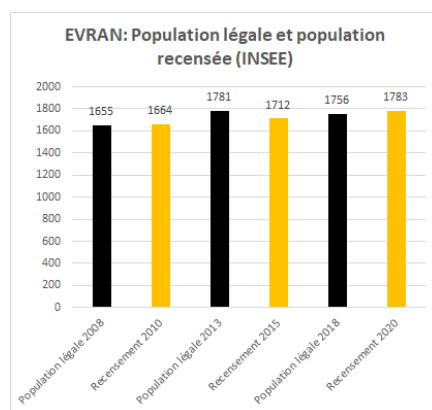
Pour les logements de la mairie, de La Rance et Côtes d'Armor Habitat : vous pouvez déposer une demande en mairie, nous envoyer un mail, ou bien vous rendre sur les sites demande-logement-social.gouv et demandelogement22.fr

Pour les logements privés : vous pouvez contacter les agences Christophe Girard Immobilier au 02 99 13 87 09, Guy Hoquet au 02 96 39 12 12, Maison Rouge au 02 96 27 48 20, l'Office Notarial Pansart au 02 96 27 40 21, Agence THOM au 02 96 27 43 16 et SAFTI au 06 16 72 51 73.

Évolution de la population

Suite au recensement de la population évranaise établi début 2020, celui-ci révèle une augmentation de 71 habitants par rapport au recensement de 2015, soit 14 habitants/an en moyenne (contre 10 habitants/an entre 2010 et 2015).

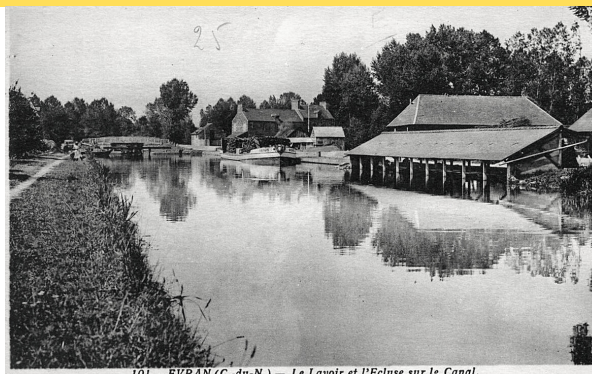
La population légale (colonnes en noires sur le graphique) est elle calculée par l'INSEE pour une année de référence (2018 pour application à 2021).



Il était une fois Évran

Le lavoir était l'endroit où les lavandières venaient laver le linge et partager les potins locaux. De nombreuses lavandières, employées à la journée, y venaient. Dans la première partie du XXème siècle, le lavoir n'était pas couvert, il faudra attendre 1936 pour qu'il le soit. Il fut détruit en 1991 lors des travaux d'agrandissement du port.

source image : *L'inventaire général du patrimoine culturel en Bretagne - patrimoine.bzh*



101. - EVRAN (C.-du-N.) - Le Lavoir et l'Ecluse sur le Canal.

Secours Catholique

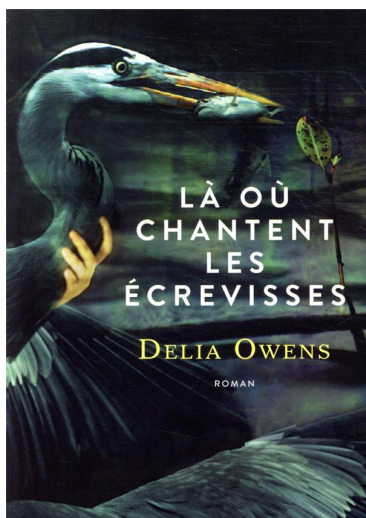
Le Secours Catholique est présent sur Évran depuis plusieurs années. L'association répond aux besoins de la population en portant des projets collectifs, notamment la lutte contre l'isolement.

L'équipe organise une fois par mois un atelier de création (couture, tricot, peinture) à la salle paroissiale (presbytère se situant rue des Cordiers). Ces créations sont vendues chaque année au marché de Noël d'Évran dont les bénéfices sont reversés au Secours Catholique.

L'équipe du Secours catholique d'Évran souhaite renforcer son équipe pour créer de nouveaux projets : visite à domicile de personnes âgées isolées, participation au projet de café itinérant, atelier créatif... Si vous souhaitez devenir bénévole, contactez le 06 71 58 59 92.

Garderie

Pour obtenir votre attestation fiscale de la garderie des écoles publiques (Jules Verne et Les Faluns), vous devez vous connecter à votre espace personnel du **Portail Famille** de la mairie d'Évran, rubrique Mes Documents.



Le coup de cœur de la bibliothèque

***Là où chantent les écrevisses*, de Délia Owens [R OWE]**

Kya se retrouve seule à vivre dans le marais en Caroline du Nord. Un à un, les membres de sa famille s'en vont et la laissent vivre seule. Elle a 10 ans. On va suivre sa vie, seule et contre tous, abandonnée de tous, dans ce marais, sa faune et sa flore, cette nature si sauvage. Nature qui joue le rôle d'un personnage principal dans cette histoire tant elle prend une place dans la vie de Kya. On va suivre les moments doux, et les moments moins doux de son existence, les rencontres si douces comme celle avec Tate ou celle avec Jumping, et les autres rencontres malencontreuses...C'est beau comme tout, l'auteur nous plonge et nous imprègne de ce marais, de cette vie si solitaire, si résiliente, si initiatique.

Appel aux photographes amateurs

Vous avez un don ou une passion pour la photographie et vous aimez capturer des moments, des lieux, des paysages caractérisant notre commune ?

Nous vous proposons de participer à la mise en valeur de notre territoire en partageant vos clichés afin qu'ils apparaissent sur nos différents outils de communication (site internet, page facebook, bulletin...).

Envoyez-nous vos photos ainsi qu'une autorisation de publication à l'adresse communication@evran.bzh.

Agenda



Conseil municipal

Le mercredi 24 février

à 18h30

Salle d'honneur de la mairie

Infos mairie

Retrouvez-nous sur notre page  et 
EVTRAN, commune de Bretagne

Commune d'Évran - 12 Rue de la mairie, 22630 Évran
02 96 27 40 33 - accueil@evran.bzh

Ainsi que sur le site :
www.evran.bzh

Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h30 à 17h
Fermé les mardis et jeudis après-midi
Ouvert le samedi de 10h à 12h (sauf pendant les vacances scolaires)